



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Marine nationale
Direction du Service de soutien de la flotte de Brest
DSSF Brest**

Brest, le 28 août 2023
N°2023-14029 GED DSSFB/SDFC/DEJ

DÉCISION

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE DES ACTES RELATIFS A L'EXECUTION DES MARCHES PUBLICS ET DES ACCORDS-CADRES DE COMPETENCE LOCALE

Vu :

- l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique
- le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique
- l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relatif aux marchés publics et les décrets d'application n° 2016-360 relatif aux marchés publics et n° 2016-361 relatif aux marchés publics de défense ou de sécurité,
- le décret n° 2006-975 modifié du 1er août 2006 portant code des marchés publics pour les marchés passés avant le 1^{er} avril 2016,
- l'arrêté du 28 juin 2000 portant organisation du service de soutien de la flotte,
- l'arrêté du 22 juin 2007 modifié portant désignation des personnes n'appartenant pas à l'administration centrale signataires des marchés publics et des accords-cadres au ministère de la défense,
- l'instruction (IP) n° 18 relative à la délégation de signature des actes en matière de marchés publics,
- la note n° 2020-15558/ARM/DCSSF/SDPM/NP du 3 septembre 2020 relative aux opérations, responsables d'opération et correspondants responsables d'opération au sein du service de soutien de la flotte,
- l'avis relatif aux seuils de procédure et à la liste des autorités centrales en droit de la commande publique.

Liminaire

Le directeur et le directeur adjoint de la direction du service de soutien de la flotte de Brest sont détenteurs d'une délégation de pouvoir en application de l'arrêté du 22 juin 2007 et sont donc habilités à signer les actes d'exécution des marchés et accords-cadres à hauteur de 70 fois le seuil MAPA¹.

La présente décision a pour objet de définir le périmètre des délégations de signature des actes d'exécution des marchés de compétence locale, définis dans l'instruction de délégation et délégués par le directeur du SSF Brest.

Article 1

La suppléance du directeur du service de soutien de la flotte de Brest est assurée par :

- **ICETA Marc HERROU**, sous-directeur finances contrats (SDFC), qui en cas d'absence ou d'empêchement du directeur et du directeur adjoint du SSF de Brest est autorisé à signer l'ensemble des actes décrits à l'IP 18.

Article 2

Les personnes désignées ci-après reçoivent délégation de signature :

dans la limite des attributions des responsables d'opération des marchés relevant de Brest :

- Opération 1 : « FOST »
ICA Yannick VEZINE, suppléants : **l'ICA Florian MANY** et **l'IPETA Paul NAUTHONNIER**
- Opération 6 : « Frégates multi-missions et Avisos »
ICA Gaël LE VEN, suppléants : le **CF Benjamin PRATO**, le **LV Michaël MONTIER**, le **LV Ludovic ROCUET** et la **LV Marie-Ange KELLER**
- Opération 8 : « Outre-Mer »
ICETA Mickaël LEMOIGN, suppléants : **l'ICDD Arnaud PETITBON** et le **TSEF Yann L'HEOTE**
- Opérations 9 : « CMT » et 11 : « Navires scientifiques »
ICETA Stéphane MERLET, suppléants : le **LV Jonatan SANQUER** et la **CC Véronique ABRIOUX**
- Opérations 12 « Navires auxiliaires » et 13 « Petits bâtiments Brest et Cherbourg »
CF Xavier REICHARD, suppléants : le **CC Franck WAWRZYNIAK**, le **LV Matthieu LE THIEC** et le **EV Stéphane BRAMOULLE**
- Opération 17 : « Actions transverses et équipements à terre hors FOST Brest »
ICD HC Poi ALEXANDRE, suppléants : **l'ICT Stéphane GUILLORE** et **l'ICD Loïc YVINEC**

¹ Le seuil MAPA indiqué dans la présente décision de délégation de signature s'entend comme le seuil fixé pour les procédures formalisées pour les marchés publics par le 1 a) de l'avis susvisé à sa dernière publication au JORF pour les autorités centrales.

- Opération 19 : « SIGLE »
ICD HC Régine PAYOT, suppléants : l'**ICD Olivier CORNETTE**, l'**ICDD Jean-Yves BLANCO** et l'**ICD Johann TRAOUEN**
- Opération 21 : « Déconstructions »
ICD HC Nathalie LE REST, suppléants : l'**ICDD Olivier CAROFF** et le **TSEF Daniel GOURHANNIC**

Dans la limite des attributions du correspondant d'opération pour des marchés relevant de Brest

- Opération 5
ICA Gaël LE VEN, correspondant responsable d'opération 5 « Frégates hors FREMM », suppléants : le **CF Benjamin PRATO** et la **LV Marie-Ange KELLER**.
- Opération 20
CF Thibault VARIGNY, Sous-directeur Logistique (SDL), correspondant responsable d'opération « Rechanges », suppléants : l'**ICDD Sandrine GRANDOUILLER**, l'**ICDD Didier MAJOURAU** et l'**EV Olivier MESSAGER**.
- Opération 21
CC Jean-Patrick POTEAU, correspondant responsable d'opération 21 « Déconstruction ».

dans la limite des attributions des directeurs d'antenne :

- **CF Philippe CLAD**, directeur de l'antenne du service de soutien de la flotte de **Nouvelle-Calédonie**, suppléants : l'**ICD Sébastien ROCHEBILIERE** et l'**ICDD Loïs DALGREN**
- **ICETA Laurent NOUAILHAS**, directeur de l'antenne du service de soutien de la flotte de **Polynésie française**, suppléants : le **CF Benoît DURIOT** et l'**ICD HC Frédéric GRAF**
- **CF Gildas DANGUY DES DESERTS**, directeur de l'antenne du service de soutien de la flotte de **la Réunion**, suppléants : l'**ICDD Florent LE CLECH**, l'**ICDD Marie-Pierre RICHAUD** et le **LV Julien LUCHINI**
- **CF Alexandre LE ROUZIC**, directeur de l'antenne du service de soutien de la flotte des **Antilles**, suppléants : le **CF Lionel HAMEL** puis **CF Christophe LIETARD** (à compter du 04/09/23), le **LV Benjamin BOURDIN** et l'**ICD Frédéric BELLON**.
- **CF Julien JACQUET** en tant que directeurs de l'antenne du service de soutien de la flotte à **Cherbourg**, suppléant : l'**EV Arthur BOUCHAUD**, l'**ASC Didier ROULIN** et le **MP Patrick ODONNAT**.

dans la limite des attributions des Ingénieurs Responsables Bâtiments (IRB) :

- Opération 1 : « FOST »
 - **IPETA Paul NAUTHONNIER**
 - **ICD HC Roland JEZEQUEL**
 - **CF Guillaume GRAS**

- ICETA Loïc CASCELLI
- ICA Florian MANY
- CC Erwan LE RUMEUR

- Opération 6 : « Frégates multi-missions et Avisos »
 - CF Benjamin PRATO
 - LV Michaël MONTIER
 - LV Ludovic ROCUET
 - LV Marie-Ange KELLER

- Opération 8 : « Outre-Mer »
 - ICDD Arnaud PETITBON
 - TSEF Yann L'HEOTE

- Opération 9 : « CMT »
 - CC Véronique ABRIOUX
 - LV Jonatan SANQUER

- Opération 11 : « Navires scientifiques »
 - CC Véronique ABRIOUX
 - LV Jonatan SANQUER

- Opération 12 : « Navires auxiliaires »
 - CC Franck WAWRZYNIAK
 - LV Matthieu LE THIEC
 - EV Stéphane BRAMOULLE
 - ICD HC Didier ROUET
 - EV Charles LE GOFF

- Opération 13 : « Petits bâtiments Brest et Cherbourg »
 - CC Franck WAWRZYNIAK
 - ICD HC Didier ROUET
 - EV Stéphane BRAMOULLE
 - LV Matthieu LE THIEC
 - EV Charles LE GOFF
 - CF Julien JACQUET en tant que directeur de l'antenne du service de soutien de la flotte à Cherbourg
 - EV Arthur BOUCHAUD (Cherbourg)
 - ASC Didier ROULIN (Cherbourg)
 - MP Patrick ODONNAT (Cherbourg)

- Opération 17 : « Actions transverses et équipements à terre hors FOST Brest »
 - ICT Stéphane GUILLORE
 - ICD Loïc YVINEC
 - ICD Joël KERGALL
 - IETA Thibault JASTRZEBSKI
 - CC Alexis CATTÀ (surveillance côtière et SPATIONAV)

- Opération 19 : « SIGLE »
 - ICD Olivier CORNETTE pour les marchés portant sur les activités de Sigle
 - ICD Jean-Yves BLANCO pour les marchés portant sur les activités de Sigle
 - ICD Johann TRAUEN pour les marchés portant sur les activités de Sigle

- Opération 20 : « Rechanges »
 - **ICDD Didier MAJOURAU**
- Opération 21 : « Déconstructions »
 - **ICDD Olivier CAROFF**
 - **TSEF Daniel GOURHANNIC**
- Opération 29 : « Budget de fonctionnement »
 - **ICDD Valérie LEHIDEUX**
- Antennes :
 - **EV Arthur BOUCHAUD, ASC Didier ROULIN, MP Patrick ODONNAT** et, en tant que directeur de l'antenne du service de soutien de la flotte à **Cherbourg**, le **CF Julien JACQUET**
 - **ICD Sébastien ROCHEBILLIERE**, Nouvelle-Calédonie
 - **ICDD Loïs DALGREN**, Nouvelle-Calédonie
 - **CF Benoît DURIOR** , Polynésie Française
 - **ICD HC Frédéric GRAF**, Polynésie Française
 - **ICDD Marie-Pierre RICHAUD**, La Réunion
 - **ICDD Florent LE CLECH**, La Réunion
 - **LV Julien LUCHINI**, La Réunion
 - **CF Lionel HAMEL** puis **CF Christophe LIETARD (à compter du 04/09/23)**, Antilles-Guyane
 - **LV Benjamin BOURDIN**, Antilles-Guyane
 - **ICD Frédéric BELLON** Antilles-Guyane

Concernant les procès-verbaux de constatation des opérations préalables à la réception, les demandes de prix sur devis et les demandes de dérogations émanant des industriels, sont autorisés à signer en cas d'absence de l'IRB désigné en titre, le responsable de l'opération concernée ou l'IRB nommé en suppléance.

Les IRB des opérations définies ci-dessus sont autorisés à signer les PVC des marchés relevant des opérations transverses 16 et 17.

dans la limite des attributions du sous-directeur Finances Contrat :

- **ICETA Marc HERROU** et ses suppléants :
- **ICDD Rachel JAOUEN** (chef de département d'achat prestations par interim) ;
- **ICD Gaëlle BORDESSOULE-CURT** (chef du département expertise juridique) ;
- **ICDD Christelle LALUT** (chef du département d'achat équipements rechanges) ;
- **APAE Marie-Agnès FOUCHER** (chef du département maîtrise et amélioration des processus).

dans la limite des attributions du chef de département pour la notification des bons de commande inférieurs à 40k€ HT :

- **ICD HC Arnaud KERHUEL** en qualité de chef de département exécution contractuelle et, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, **ICT Eric GIRARD** chef du bureau analyse des coûts et négociations ;
- **ICDD Rachel JAOUEN** en qualité de chef de département achats prestations par interim ;
- **ICDD Christelle LALUT**, en qualité de chef de département achats rechanges.

Article 3

Les personnes désignées ci-après sont autorisées à signer les actes liés à l'ordonnancement et à la liquidation des marchés :

- **ICETA Marc HERROU**, sous-directeur finances contrats (SDFC)
- **APAE Catherine MAINOT**, chef du département « service exécutant ».

Article 4

Les IRB (Ingénieurs Responsables Bâtiments) d'astreinte du SSF, dans le cadre de leurs fonctions en heures non ouvrables sont autorisés à signer les bons de commande nécessitant une intervention urgente.

Article 5

Dans le cadre des marchés dont le pouvoir adjudicateur est le directeur du service de soutien de la flotte de Brest, délégation est donnée à l'effet de signer les décisions de réception des marchés publics innovants (marchés innovants validés comme tels par le COMEX), à :

- **ICT Stéphane GUILLORE**.

Article 6

Ces délégations sont personnelles et ne peuvent faire l'objet d'aucune subdélégation. En cas d'absence ou d'empêchement de délégataires visés par la présente décision et pour lesquels aucun suppléant n'est désigné, les actes relevant de leur compétence sont signés par le directeur du service de soutien de la flotte de Brest et en son absence par le directeur adjoint du service de soutien de la flotte de Brest.

Article 7

La présente décision abroge la décision n° 2023-2414- DSSF BREST/SDFC/DEJ du 20 février 2023.

Article 8

La présente décision, qui sera publiée sur le site internet « portail achats défense »², entrera en vigueur le jour suivant l'accomplissement de cette formalité

L'ingénieur général des études et techniques de l'armement Laurent Ledieu
Directeur du service de soutien de la flotte de Brest.

ORIGINAL SIGNE

² www.achats.defense.gouv.fr

LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRES :

- Autorités habilitées

COPIES EXTERIEURES :

- ACSIA - DCSSF

COPIES EXTERIEURES :

- DIR - DA - Tous RO - SDFC - SDPM - SDL - SDT SDFC : Chef - DEJ – DMAP – DAP – DAR –
DEC – DSE – DPB – BACN – Secrétariat